



Du « PV » au « FPS »

La gestion du stationnement payant sur voirie évolue en 2018.
En cas de non paiement OU de dépassement du temps, l'automobiliste devra s'acquitter du FPS ou forfait post-stationnement.

**HORODATEURS
+ EN PHASE AVEC
MES BESOINS :**

Je paye
- par CB
(y compris sans contact)
- monnaie



AVANT MAI 2018



GESTION
ÉTAT



PAIEMENT
STATIONNEMENT

EN CAS DE NON PAIEMENT OU DE DÉPASSEMENT DE TEMPS



AMENDE PÉNALE 17€
(majorée à 33€)

À GUEBWILLER

À PARTIR DE MAI 2018*



GESTION
VILLE



REDEVANCE
D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC



FORFAIT POST-STATIONNEMENT
OU FPS 15€ maximum

*La date exacte de mise en œuvre sera communiquée ultérieurement via les panneaux électroniques et sur le site de la ville

STATIONNEMENT | CIRCULATION

PLUS D'INFOS SUR

www.ville-guebwiller.fr
RUBRIQUE
Accès et stationnement

DES QUESTIONS ?

Contactez le service
sécurité au 03 89 74 98 31

MAIRIE DE GUEBWILLER
73, rue de la République 68500 GUEBWILLER
03 89 76 80 61

HORAIRE D'OUVERTURE
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

*La date exacte de mise en œuvre sera communiquée ultérieurement via les panneaux électroniques et sur le site de la ville



Comment ça marche ?

Je souhaite stationner 2h, à partir de 12h, parking du Centre
(place de l'hôtel de ville).



2H = 1,50€

(1^{ère} heure gratuite + 1,50€ l'heure)

CAS N°1 DÉPASSEMENT

- Je paye pour 2 heures
- Je reste finalement 3h sans payer le supplément
- L'ASVP* ou le PM* constate le paiement insuffisant
- L'agent assermenté établit un avis de paiement de **13,50€**
15€ (FPS) – 1,50€ déjà acquittés

CAS N°2 NON-PAIEMENT

- Je ne paye pas
- Je reste 3h
- L'ASVP* ou le PM* constate l'absence de paiement
- L'agent assermenté établit un avis de paiement de **15€**
(FPS plein)

Je règle immédiatement via l'horodateur
OU à réception de l'avis à domicile



par chèque ou



via Internet

Stationnement sur voirie : infos pratiques

STATIONNEMENT PAYANT



TARIFS

UNIFORMISÉS
ET TOUJOURS
TRÈS AVANTAGEUX

1^{ère} HEURE GRATUITE
puis 1,50€ l'heure

Attention : il est obligatoire de prendre un ticket à l'horodateur dès la première minute de stationnement.



PÉRIODE

Stationnement payant
De 8h à 19h en continu - du lundi au samedi

POUR TROUVER
UNE PLACE ENCORE
PLUS FACILEMENT



LES PARKINGS PAYANTS

- parking du Centre (hôtel de ville)
- parking Saint-Léger

AUTRES STATIONNEMENTS PARTICULIERS



ZONE BLEUE

Durée limitée (voir panneaux sur place)
Disque obligatoire



ARRÊT MINUTE

Limité à 30 minutes
Bornes automatiques

MALIN !

Si je veux stationner à la journée,
je privilégie un **stationnement gratuit** à deux pas du centre-ville.



À partir de mai 2018*
FPS : mon stationnement évolue

+ SIMPLE
+ FLUIDE
+ JUSTE



www.ville-guebwiller.fr

* ASVP : agent de surveillance de la voie publique – PM : policier municipal

